

## **SAISON 2023 - 2024**



NOM:	PRENOM:
Niveau de Plongée :	Date certificat médical :
Suivez-vous un traitement de moyenne ou longue durée : ou si oui, il est IMPERATIF d'en parler avec le médecin qui établi	ui non t votre certificat médical (CACI) pour la plongée.
Le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratiq est valable 1 an et doit obligatoirement être rédigé sur le mod conseillé pour tout le monde. <u>Vous devez en conserver un do</u>	èle de la fédération pour les - de 14 ans et vivement
TARIFS 2023-2024 (cocher les cases concerné	es)
• ADHESION + LICENCE AU CLUB:	
Tarif Adulte (17 ans et +) 160 €	
Tarif Jeune 10 ans à 16 ans inclus 100 €	(vacances scolaires + 1 dimanche par mois)
Tarif Apnée 130 €	(créneau codep du mercredi uniquement)
• FORMATIONS:	
Formation Niveau 1 (carte non comprise) 40 € Formation Niveau 2 (carte non comprise) 45 € Formation Niveau 3 (carte non comprise) 50 €  ■ ASSURANCE INDIVIDUELLE:  Du seul fait de votre licence, vous bénéficiez de la garantie « Reinvolontaires que vous pourriez causer à autrui. Mais elle ne couvre tiers responsable. Nous vous conseillons donc de souscrire à une dessous la proposition de l'assurance Lafont proposée par la FFESSM  Assurance Loisir 1 de base 22 €  Assurance Loisir 2 de base 27 €  Assurance Loisir 3 de base 45,50 €	pas les accidents dont vous pouvez, vous, être victime sans assurance individuelle complémentaire de votre choix. Ci-
Libeller un chèque du montant total (adhésion + formation MONTANT GLOBAL DU CHEQUE : €	n + assurance) au nom de ASPTT Limoges Plongée
Merci de nous indiquer si vous êtes intéressé par les formation	ns suivantes durant cette Saison :
RIFAP Recyclage RIFAP Nitrox Nit	rox Confirmé Initiateur Gonflage
<ul> <li>En signant cette fiche, vous déclarez avoir également pris conna notre site internet : <a href="http://plongee-asptt-limoges.fr/images/club/red">http://plongee-asptt-limoges.fr/images/club/red</a></li> <li>En signant cette fiche, vous acceptez que l'association Ethik Plance</li> </ul>	<u>llement interieur.pdf</u>
DATE: S	IGNATURE :

# PAGE BLANCHE POUR IMPRESSION RECTO/VERSO



2023-2024

Section: PLONGEE
Date d'arrivée :
N°:
Par:

A C T I	V				
Aquagym	☐ Cyclotourisme	☐ Gym/Fitness	Judo	■ Natation	■ Tennis
☐ Badminton	☐ Football/Futsal	☐ Handi Futsal	<b></b> Karaté	☐ Pétanque	<b>□</b> Water-Polo
☐ Basket-Ball	─ ☐ Force athlétique		☐ Kidisport	□ Plongée	□ Sport Santé
☐ Bowling	□ Golf	☐ Hockey-sur-glace	⊥ Lutte	□ Showdown	
Si seconde act	tivité, réduction de	25€ sur la deuxième	adhésion:		
	TITÉ DE L'A			Ca	adre réservé à l'adhéren
	E	cole de sport => sac à dos	ASPTT offert Créa	tion Re	nouvellement
A REMPLIR EN MAJU Nom:	!	P	rénom :		
l .	mme/Femme 🔲 Dato				
1					
E-mail:					
Téléphone fixe	:	T	eléphone portable :		
Profession:		Fo	nction publique ?	Oui [	Non
☐ La Poste /	ldentifiant RH:	Т	ille tee-shirt : 🔲	XS S M	□L □XL □XXL
*Le certificat médical MAJEU Renouvellement Adh Situation 1 : répons	A I F I C A T M É D n'est plus obligatoire pour les R: NOUVEL ADHÉRENT OU érent (même discipline) e négative au questionna e positive au questionna	mineurs! CHANGEMENT DE DISCIPI : si le certificat date de vire = Pas de certificat n	INE → OBLIGATION moins de 3 ans, répo nédical (cocher la cas	I DU CERTIFICAT MÉDICA ndre au questionnaire	de santé (en annexe) :
	ondu par la négative à l oute réponse positive e			ionnaire de santé et j n nouveau certificat m	•
	que du sport et/ou de c <i>r</i>			i nouveau certificat m	edical de non contre-
Certificat médical d Personne majeure :	QUESTIONNAIRE DE u (date):  Questionnaire de santé u Questionnaire de santé m	CERTIF MEDIO OBLIGAT POUR PLONG	CAL FOIRE LA	i un certificat au club, il y	a moins de 3 ans :
	est déjà sur la demande de lic		ıform	nations suivantes ou d'en jo	oindre une copie :
			mádacia		
			a medecin:		
Sinon faire remplir par l Je soussigné(e), Docteu	e medecin : ır en Médecine,		certifie avoir exami	né, ce jour, M/Mme	
né(e) le	, et n'avoir pas consta	até de signes apparents cont	re-indiquant la pratique (		
Fait à Le		nature et cachet du médecin	:		



\_\_\_\_\_ 2 0 2 3 - 2 0 2 4 \_\_\_\_\_

N° Licence Délégataire :		
☐ Bénévole	Loisir	☐ Compétition
CONTRÔLE DE L'H	ONORABILITE	Obligatoire si fonctions exercées ci-dessous
J'atteste exercer la ou les fonctions		onisatore stronctions exercees ti-dessons
☐ Encadrant ☐ Dirigeant ☐	Arbitre Mait	re-nageur
La licence que je sollicite me permet	d'accéder aux fonction	ons d'éducateur sportif au sens des articles
L.212-1 et L.322-1 du Code du Spo	rt. A ce titre, les élé	ments constitutifs de mon identité seront
-	•	un contrôle automatisé de mon honorabilité
au sens de l'article L.212-9 du Code	•	é.
□ J'ai compris et j'accepte ce contr	ôle	
☐ Je renonce à mes fonctions		
Je renseigne les données nécessaire		
Lieu de naissance :		
		mmune :
	VI	lle:
Si né à l'étranger :	Nom di	
Nom de la mère : Prénom de la mère :		u père :
	Prenon	n du père :
t: toutes les mentions sont obligatoires		
— MINEUR —		
PÈRE	A REMPLIR EN MAJU	MÈRE
	1	
Nom:		Nom:
Prénom :		Prénom :
Téléphone portable :		Téléphone portable :
E-mail:		E-mail:
Profession:		



\_\_\_\_ 2 0 2 3 - 2 0 2 4 **\_\_\_\_** 

— AUTURISATIUN PARENTALE —
Je soussigné(e) M. ou Mme,
Représentant légal de : certifie lui donner autorisation pour :
□ Se licencier à la FSASPTT et adhérer à l'ASPTT Limoges pour toutes les activités ;
Prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessaires pour les compétitions sportives officielles, amicales, ou de loisirs au cours de la saison.
J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.  La personne à contacter en cas d'accident est :
Téléphone portable : E-mail :
ASSURANCES
L'établissement d'une Licence ASPTT PREMIUM permet à son titulaire de bénéficier des assurances « Responsabilité civile », « Assistance aux personnes » et « Dommages corporels » souscrites par la FSASPTT. Les assurances « Dommages corporels » et « Assistance aux personnes » sont facultatives mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance « Dommages corporels » ou « Assistance aux personnes ». Si vous ne souhaitez pas l'assurance « Dommages corporels » et/ou l'assurance « Assistance aux personnes »,, le montant de ces dernières sera déduit. Vous avez également la faculté de souscrire des garanties individuelles complémentaires si celles proposées ne conviennent pas à votre pratique.
REFUS D'ASSURANCE « DOMMAGES CORPORELS » ET/OU « ASSISTANCE AUX PERSONNES »  En cas de refus de souscription de l'assurance « Dommages corporels » et/ou de l'assurance « Assistance aux personnes », le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.  Je soussigné(é)
Du document d'information sur le produit d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT (notice aussi disponible sur le site www.asptt.com)
Des statuts et règlements (disponibles au secrétariat de l'association)
Je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à l'intégrité physique et :
Je ne souhaite pas souscrire : □ d'assurance « Dommages Corporels » □ d'assurance « Assistance aux Personnes »  1,60€ 0.23€

#### — AMENDES —

Je m'engage à m'acquitter de toutes sanctions et pénalités financières qui me seraient infligées ou infligées à mon enfant mineur dans le cadre de la pratique par tout organisme habilité (fédérations, ligues, comités, propriétaire des locaux...). J'atteste avoir conscience que le coût de ces amendes et sanctions, ainsi que les frais de dossier, de commission, de correspondance et de déplacement qui en découlent et qui sont liés aux sanctions sportives ou administratives sont à la charge du licencié incriminé et doivent être remboursées à la section sous quinze jours.



\_\_\_\_ 2 0 2 3 - 2 0 2 4 <del>\_\_\_\_\_</del>

#### \_ PROTECTION DES DONNÉES \_\_\_\_

Les données personnelles recueillies, propriété de la FSASPTT, font l'objet d'un traitement informatique par la FSASPTT aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Comités Régionaux et à la FSASPTT. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent.

Il peut exercer ces droits en s'adressant à la FSASPTT via l'adresse mail rgpd@asptt.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : FSASPTT, Délégué à la Protection des Données (DPO), 5 rue Maurice Grandcoing, 94200 IVRY-SUR-SEINE.

Je ne souhaite pas que les photos, les vidéos et interviews réalisées dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiées et diffusées à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site Internet par des moyens de reproduction photomécaniques (droit image).

Je ne souhaite pas recevoir les informations de mon club ASPTT LIMOGES

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT.

#### – PAIEMENT —

Les licences et cotisations versées à l'association sont définitivement acquises. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, exclusion, ou tout autre cas de force majeure.

### — AVANTAGE LICENCIÉS

Profitez de la salle de sport - musculation

Je souhaite profiter de l'avantage licencié

Règlement reçu le : \_\_\_\_\_ Chèque bancaire 🔲 Espèces 🔲 Autres (CAF, ANCV...)

Renseignements: 06.03.41.56.75 - Complexe de Buxerolles, Rue Faraday, 87280 Limoges







Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter les statuts et règlements de l'ASPTT Limoges, accessibles sur le site Internet.

Fait à	:		Le	:	
--------	---	--	----	---	--

Signature (du demandeur ou du représentant légal)	



#### HORAIRES D'OUVERTURE DU SIÈGE :

Du lundi au vendredi : 9h00-12h30 / 14h00-17h30 Fermé le mercredi matin

> 45 rue Chantelauve, 87000 Limoges 05.87.41.56.25 www.limoges.asptt.com limoges@asptt.com





ASPTT Limoges Club Omnisports

@limogesasptt



FRENCH UNDERWATER FEDERATION

Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques.

## Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussign	é(e) Docteur,		Exerçant à,	
				Rayez la mention inutile <sup>*</sup>
médecin,	généraliste*	du sport*	fédéral* n°:	
	diplômé de médeo	cine subaquatique*	autre*:	
Certifie avoir	examiné ce jour :	NOM:		
Né(e) le :		Prénom :		
	avoir constaté, sous nt décelable à la prati		de de ses déclaration	ns, de contre-indication
□ de l'	ensemble des activite	és subaquatiques EN L	OISIR	
Ou bie	n seulement (cocher):	□ DES ACTIVITÉS DE I	PLONGÉE EN SCAPHANDR	E AUTONOME
		□ DES ACTIVITÉS EN A	APNÉE	
		□ DES ACTIVITÉS DE	NAGE AVEC ACCESSOIRES	S
□ de la	ou des activité(s) su	ivante(s) EN COMPÉT	I <b>TION</b> (spécifier en toute lettr	re) <b>:</b>
	oire les particularité u sport ou qualifié :	es suivantes nécessite	ent un certificat délivr	é par un médecin
- TRI	MIX Hypoxique	- APNÉE en PROF	ONDEUR > 6 mètres en c	compétition
- Prat	cique HANDISUB	- Reprise de l'acti	vité après accident de plo	ngée
NOMBRE DE	E   COCHÉE(S) (obligator	ire) :		
Remarque(s	s) et restriction(s) év	entuelle(s) (en particulie	pour l'encadrement en plon	ngée subaquatique) :

<u>Un certificat est exigible toutes les 3 saisons</u> (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. <u>Un certificat est exigible tous les ans</u> pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat. Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <a href="http://medical.ffessm.fr">http://medical.ffessm.fr</a>

Fait	à	Signature 6	et cacl	het :

date:

SIÈGE NATIONAL - 24, QUAI DE RIVE-NEUVE, 13284 MARSEILLE CEDEX 07, FRANCE

| T. - +33 (0)4.91.33.99.31 | F. - +33 (0)4.91.54.77.43



#### CONTRE-INDICATIONS À LA PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel à la Commission Médicale et de Prévention Nationale

	Contre-indications définitives	Contre-indications temporaires ou à évaluer*
	Insuffisance cardiaque symptomatique	Cardiopathie congénitale*
	Cardiomyopathie obstructive	Valvulopathies*
	Pathologie avec risque de syncope	Coronaropathie*
Cardiologie	Tachycardie paroxystique	Traitement par anti arythmique*
_	BAV II ou complet non appareillé	Traitement par béta bloquant (voie générale ou voie locale)
	Maladie de Rendu-Osler	Shunt droit-gauche*
		Hypertension artérielle non contrôlée
	Cophose unilatérale	Déficit auditif bilatéral*
	Evidement pétro-mastoïdien	Chirurgie otologique
	Ossiculoplastie	Polypose naso-sinusienne
	Trachéostomie	Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige
	Laryngocèle	alterno barique
	Otospongiose opérée	Crise vertigineuse ou décours immédiat d'une crise
Oto-Rhino-	Fracture du rocher	vertigineuse
Laryngologie	Destruction labyrinthique uni ou bilatérale	Tout vertige non étiqueté
	Fistule péri-lymphatique	Asymétrie vestibulaire > ou = à 50% (consolidé après 6
	Déficit vestibulaire non compensé	mois)
	Deficit vestibulaire non compense	Perforation tympanique et aérateurs trans-tympaniques
		Barotraumatisme ou accident de désaturation de l'oreille
		interne*
	Insuffisance respiratoire	Asthme*
	Pneumopathie fibrosante	
Du avenala ela		Pneumothorax spontané ou traumatique*
Pneumologie	Vascularite pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie
	Chirurgie pulmonaire	
	Maladie bulleuse	Traumatisme thoracique
	Pathologie vasculaire de la rétine, de la	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à
	choroïde ou de la papille, non stabilisée,	guérison
	susceptible de saigner	Photokératectomie réfractive et LASIK: 1 mois
Ophtalmologie	Kératocône au-delà du stade 2	Phacoémulsification-trabéculectomie et chirurgie vitro-
opiitaiiiiologic	Prothèses oculaires ou implants creux	rétinienne : 2 mois
	Pour les N3, N4 et encadrants : vision	Greffe de cornée : 8 mois
	binoculaire avec correction < 5/10; si un	Traitement par betabloquant par voie locale*
	œil < 1/10, l'autre > 6/10	
	Épilepsie	Traumatisme crânien grave*
	Syndrome déficitaire sévère	_
Naalaa!a	Pertes de connaissance itératives	
Neurologie	Effraction méningée neurochirurgicale,	
	ORL ou traumatique	
	Incapacité motrice cérébrale	
	Affection psychiatrique sévère	Traitement anti-dépresseur, anxiolytique, par neuroleptique
<b>Psychiatrie</b>	Éthylisme chronique	ou hypnogène
,	Zarynome emornque	Alcoolisation aiguë
	Thrombopénie périphérique,	Trouble de la crase sanguine découvert lors d'u bilan d'une
	thrombopathie congénitale	affection thrombo-embolique
Hématologie	Phlébites à répétition	Hémophilie*
	Fillebites a repetition	Phlébite non explorée
Cymásologia		
Gynécologie	Diahèta tuaité nau antidiahétianna ana	Grossesse
	Diabète traité par antidiabétiques oraux	Diabète traité par insuline*
Métabolisme	hypoglycémiants	Diabète traité par biquanides*
		Tétanie/spasmophilie
		Troubles métaboliques ou endocriniens sévères
Dermatologie		s contre-indications temporaires ou définitives, selon leur
intensite ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou cardio vasculaire		
Gastro- entérologie	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro œsophagien à évaluer

Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contreindication.

La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen.

Toutes les pathologies affectées d'un \* doivent faire l'objet d'une évaluation et le certificat médical de non contreindication ne peut être délivré que par un médecin fédéral.

La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un médecin fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement médical.